

CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du dimanche 12 juillet 2020

PROCÈS-VERBAL

***de l'installation du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements
et de l'élection du Maire et des Adjointes d'Arrondissements et des Adjointes Chargés
de Quartiers***

● Nombre de Conseillers Municipaux	:	13
● Nombre de Conseillers d'Arrondissements	:	26
● Nombre de Conseillers présents	:	36

L'an deux mille vingt, le dimanche douze du mois de juillet à quinze heures et trente minutes, s'est réuni le conseil d'arrondissements des 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire de la Ville de Marseille, conformément aux dispositions des articles L.2511-25 et L.2511-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

- **ALLISIO Franck**
- **BALLETTI Mireille**
- **BERNARDI Rebecca**
- **BOYER Valérie**
- **CAMPAGNOLA SAVON Isabelle**
- **CARREGA Sylvie**
- **LAGET Pierre**
- **LUCCIONI Laurence**
- **OHANESSIAN Yannick**
- **PARAKIAN Didier**
- **RAVIER Julien**
- **RUAS Julien**
- **SOUVESTRE Sylvain**

Étaient présents les Conseillers d'Arrondissements suivants :

- AGU Marcel
 - AUDIBERT Frédérique
 - AUDIBERT Gérard
 - BARTHES Anne-Marie
 - BELONI Jacqueline
 - BOUALEM Sarah
 - CANNONE Emilie
 - CARVALHO Martin
 - COULET René
 - GRISSETI Monique
 - EMERY Michèle
 - GUICHARD Roger
 - RADY Souaad
 - KELLER Arnaud
 - KHOZIAN Philippe
 - MONNET-CORTI Virginie
 - NAKACHE Jessy
 - PICHON Stéphane
 - RIVOALLAN Jean-Baptiste
 - ROSIQUE Thibaud
 - ROSSELL Pauline
- SCIARA Aurélie
 - SIGNES Jean-Marc

Absent(s) : - ASSANTE Robert
 - DI QUIRICO Joëlle
 - DEVOUGE Magali

Procurations : - DEVOUGE Magali a donné procuration à Stéphane PICHON

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Pierre LAGET, plus âgé des membres présents du conseil d'arrondissements, qui après l'appel nominal, a déclaré les membres du conseil d'arrondissements cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire : **Monsieur Arnaud KELLER**

* * * * *

ÉLECTION DU MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 à L.2122-8 et L.2511-25 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire d'Arrondissements.

Le conseil d'arrondissements a désigné trois scrutateurs :

- **Nakache Jessy**
- **CARREGA Sylvie**
- **EMERY Michèle**

- 1^{er} Tour du Scrutin -

Ont annoncé de ne pas prendre part au vote :

- ALLISIO Franck
- BELLONI Jacqueline
- GRISETI Monique
- KELLER Arnaud

- AUDIBERT Frédérique
- BERARD Rebecca
- OHANESSIAN Yannick
- ROSIQUE Thibaud
- ROSSELL Pauline
- SIGNES Jean-Marc

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc et mis dans une enveloppe.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après pour le 1^{er} tour de scrutin :

- **Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27**
 dont vote par procuration : 1
- **Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0**
- **Nombre de suffrages blancs : 0**
- **Nombre de suffrages exprimés (Nombre de votants – nombre de bulletins nuls – nombre de suffrages blancs) : 27**
- **Majorité absolue * : 14**

a obtenu : - RAVIER Julien : 27 voix

* La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, RAVIER Julien a été proclamé MAIRE D'ARRONDISSEMENTS au 1^{er} tour de scrutin.

===oOo===

Puis, le Maire d'Arrondissements préside la séance et donne lecture à l'assemblée des articles 2122-7-2, L.2511-25-3^{ème} alinéa et L.2511-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi conçus :

« Dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

« Le Conseil d'Arrondissements désigne également en son sein, parmi les Conseillers Municipaux ou les Conseillers d'Arrondissements, un ou plusieurs adjoints. Le nombre de ceux-ci ne peut excéder 30 % du nombre total des membres du Conseil d'Arrondissements sans pouvoir toutefois être inférieur à quatre ».

« Dans les Conseils d'Arrondissements, la limite fixée à l'article L.2511-25 peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10 % de l'effectif légal du Conseil d'Arrondissements. »

Le Maire d'Arrondissements invite en conséquence le Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements à délibérer sur le nombre d'Adjoints d'Arrondissements conformément à l'article 2122-7-2 L.2511-25-3^{ème} alinéa et conformément à l'article L.2511-25-1 du CGCT sur le nombre d'Adjoints chargés de quartiers proposés.

La délibération est adoptée à *l'unanimité avec abstention du*
Printemps Marseillais et du
Rassemblement National

===oOo===

ÉLECTION DES ADJOINTS D'ARRONDISSEMENTS ET DES ADJOINTS CHARGÉS DE QUARTIERS

Il a été procédé ensuite à l'élection de la liste des onze Adjointes d'Arrondissements et des trois Adjointes chargés de Quartiers (remise en séance et servant de bulletin de vote), conformément à l'article L.2511-25-3^{ème} alinéa et à l'article L.2111-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette élection s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, avec une obligation de parité.

Aussi, il est présenté au scrutin du Conseil d'Arrondissements, la liste déposée.
Le vote a lieu au scrutin secret (L 2122-4 du CGCT).

- 1^{er} Tour de Scrutin -

Ont annoncé de ne pas prendre part au vote :

- ALLISIO Franck
- BELLONI Jacqueline
- GRISSETI Monique
- KELLER Arnaud

- AUDIBERT Frédérique
- BERARD Rebecca
- OHANESSIAN Yannick
- ROSIQUE Thibaud
- ROSSELL Pauline
- SIGNES Jean-Marc

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27

dont vote par procuration : 1

- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

- Nombre de suffrages blancs : 0

- Nombre de suffrages exprimés (Nombre de votants – nombre de bulletins nuls – nombre de suffrages blancs) : 27

- Majorité absolue * : 14

Ont obtenu : - Une volonté pour Marseille : 27

* La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

(Les élus de l'opposition n'ont pas participé au vote).

Ont été proclamés et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur RAVIER Julien – Une Volonté pour le 11^è 12^è :

- Philippe KHOZIAN
 - Sarah BOUALEM
 - Roger GUICHARD
 - Emilie CANNONE
 - Marcel AGU
 - Anne-Marie BARTHES
 - René COULET
 - Michèle EMERY
 - Gérard AUDIBERT
 - Virginie MONNET-CORTI
 - Stéphane PICHON
 - Souaad RADY
 - Jessy NAKACHE
- 1^{er} Adjoint d'Arrondissements
 - 2^{ème} Adjointe d'Arrondissements
 - 3^{ème} Adjoint d'Arrondissements
 - 4^{ème} Adjointe d'Arrondissements
 - 5^{ème} Adjoint d'Arrondissements
 - 6^{ème} Adjointe d'Arrondissements
 - 7^{ème} Adjoint d'Arrondissements
 - 8^{ème} Adjointe d'Arrondissements
 - 9^{ème} Adjoint d'Arrondissements
 - 10^{ème} Adjointe d'Arrondissements
 - 11^{ème} Adjoint d'Arrondissements
(Chargée de quartier 11èarrdt)
 - (Chargé de quartier 12èarrdt)

Observations et réclamations :

Pour

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 12 juillet 2020 à 16 heures 45 minutes, en double exemplaire a été signé par le Maire, le conseiller le plus âgé, les scrutateurs et le secrétaire.

Le Maire ,

Le conseiller le plus âgé,

Le secrétaire,

Les scrutateurs,

Les Conseillers d'arrondissements,